



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

**CERTIFICAT D'AGRÈMENT
D'UN MODÈLE DE COLIS****F/370/B(U)-96 Ek
page 1/2**

L'Autorité compétente française,

Vu les demandes présentées par la société **CIS bio International** par les lettres IBA SOURCES/2013-022/GTB/VS du 12 juillet 2013 et SOURCES/2014-032/GTB/VS du 15 octobre 2014

Vu le dossier de sûreté 11B/R indice H du 26 avril 2013,

Certifie que le modèle de colis constitué par la coque **CC 33** décrit ci-après dans l'annexe 0 à l'indice k et :

- chargé :
 - d'une tête de radiothérapie Alcyon/Cirus contenant une source de cobalt 60 de type CO'T tel que décrit dans l'annexe 1 à l'indice k ;
 - ou d'un irradiateur IBL 437C de type G ou H contenant jusqu'à trois sources de césium 137 de type CSL 15, CSL 20, CSL 15R ou CSL 20R tel que décrit dans l'annexe 2 à l'indice k, est conforme en tant que modèle de colis de type B(U) ;
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes, est conforme en tant que modèle de colis de type B(U),

aux prescriptions des règlements, accords ou recommandations ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection normes de sûreté, N°TS-R-1, édition de 2009 ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (IT de l'OACI) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD) ;
- instruction du 26 juin 2008 relative aux règles techniques et procédures administratives applicables au transport commercial par aéronef et le règlement CE N°859/2008 du 20 août 2008 (EU OPS1).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le : **31 octobre 2019**Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2014-056500**

Montrouge, le 22 décembre 2014

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
le directeur général adjoint
Jean-Luc Lachaume

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

émission	expiration	type d'émission et modifications apportées	autorité	cote du certificat	indice de révision							
					corps	t	0	1	2	3	4	5
08/09/2000	30/09/2003	Agrément avec tête Alcyon / Cirus	DGSNR	F/370/B(U)-85	Aa	-	a	a	-	-		
26/07/2002	30/09/2003	Extension à l'IBL 437 C type G et H	DGSNR	F/370/B(M)-96 T	Ab	b	b	-	b	-		
11/07/2003	30/09/2003	Extension au conteneur SV 27	DGSNR	F/370/B(U)-96	Ac	-	c	-	-	c		
09/10/2003	31/10/2004	Prorogation	DGSNR	F/370/B(U)-96	Bd	-	d	d	d	d		
26/10/2004	31/10/2009	Prorogation	DGSNR	F/370/B(U)-96	Ce	-	e	d	e	-		
26/10/2004	31/10/2005	Extension	DGSNR	F/370/B(U)-96	Cf	-	e	-	-	f		
26/10/2005	31/10/2009	Extension	DGSNR	F/370/B(U)-96	Cg	-	e	-	-	g		
02/06/2006	31/10/2009	Extension	DGSNR	F/370/B(U)-96	Ch	-	e	-	h	-		
25/04/2007	31/10/2009	Extension	ASN	F/370/B(U)-96	Ci	-	i	i	-	-		
01/11/2009	15/11/2014	Prorogation	ASN	F/370/B(U)-96	Dj	-	j	j	j	-		
22/12/2014	31/10/2019	Prorogation	ASN	F/370/B(U)-96	Ek	-	k	k	k	-		

